

THÈMES

Point entre le cabinet et le SNALC avant les annonces de la ministre, à venir au retour des vacances d'automne. Le ministère indique l'état d'avancement de sa réflexion. **Sauf indication contraire, rien n'est encore arrêté.**

L'ESSENTIEL

1. **Programmes** : Les programmes cycle 1 et 2 français/mathématiques ont été publiés. Le calendrier prévisionnel est désormais le suivant :

- Français/Mathématiques CM1/CM2/6e → Rentrée 2025
- LV 6e/Lycée GT → Rentrée 2025
- Programmes école/collège toutes disciplines restantes → Rentrée 2026
- Nouveau socle commun → Rentrée 2026

Une réflexion pourrait avoir lieu sur l'articulation entre français/mathématiques/découverte du monde (maternelle à CE2) en termes de contenus ou d'horaires, car le ministère a des remontées comme quoi l'ensemble des programmes est difficile à traiter (*NDLR : nous ne sommes pas surpris*).

2. **DNB** : le calendrier prévisionnel est le suivant :

- session 2025 : RàS (on distinguera juste la note d'EMC dans l'épreuve d'HGEMC)
- session 2026 : mise en œuvre du 60/40 (épreuves terminales/contrôle continu), du contrôle continu sur les bulletins, d'épreuves sur les programmes de l'année de 3^e (???)
- session 2027 : nouveau DNB articulé au nouveau socle. Le DNB **pourrait** devenir obligatoire pour l'entrée directe en seconde à partir de 2027 ou 2028.

3. **Labellisation des manuels** : elle se mettrait en route, en commençant par français/Mathématiques CP/CE1/CE2, puis en élargissant au reste, suivant les modifications de programmes. Le cahier des charges ne sera pas rediscuté. Il n'y aurait pas d'obligation à choisir un manuel labellisé.

4. **Achat de manuels** : priorité sur Français/Mathématiques CP/CE1/CE2. Il y aura « des arbitrages budgétaires à prendre » (*NDLR : nous avons traduit par « il n'est pas certain qu'il y aura de l'argent »*).

5. **Groupes au collège** : ils seraient maintenus en 6e/5e » à la rentrée 2025. Une mission de l'inspection générale et de la DEPP est prévue pour les évaluer. En ce qui concerne les 4e/3e, 3 scénarios sont envisagés :

- scénario sans moyens → on flècherait des heures et des notions/compétences dans les programmes de français/mathématiques pour les traiter en groupes de besoin plutôt qu'en classe, sur les heures dévolues à la discipline (« coût zéro »).
- scénario avec moyens → on ajouterait une heure français/mathématiques (1h pour l'ensemble, pas 1h par discipline) en 4^e et en 3^e, où l'on pourrait travailler en groupes de besoins sur la base des évaluations de 4^e.
- scénario + de moyens → on généralise les groupes de 6e/5e en 4e/3e.

Les 3 scénarios peuvent s'accompagner d'une « approche globale » (stages de réussite & co) financée grâce au pacte.

6. Prépa seconde : Une enquête de l'inspection générale est prévue. Pas de généralisation immédiate pour le moment.
7. Évaluations nationales : la ministre maintient sa position de les garder obligatoires sur toutes les années de l'élémentaire ainsi qu'en 6^e, 4^e et seconde/1^e année de CAP, mais facultatives en 5^e et en 3^e. Le ministère va chercher des moyens pour simplifier leurs conditions de passation.
8. Épreuves anticipées du baccalauréat : le ministère souhaite mettre en œuvre une épreuve anticipée de mathématiques en fin de 1^e. Son périmètre est encore à définir (épreuve commune pour tous les élèves de la voie générale ET de la voie technologique, épreuves différenciées, pas d'épreuve pour certains...). Le ministère insiste sur l'intérêt que cette épreuve aurait pour certaines formations du supérieur qui envisagent ou de sortir de Parcoursup, ou de mettre en place leur propre sélection en plus de Parcoursup (*NDLR : le SNALC a traduit par « c'est une demande de science po », qui a pourtant eu suffisamment l'occasion de casser le bac et le lycée sous Jean-Michel Blanquer*).

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le fait que l'approche pédagogique n'est clairement pas prioritaire au vu de la crise structurelle en termes de RH. Est-ce bien le moment de refaire le socle et l'ensemble des programmes (quand bien même le SNALC a beaucoup de critiques sur les programmes actuels et leur organisation par cycles) ?
- Son rejet de la généralisation des évaluations nationales comme du processus pénible et peu utile (voir dangereux suivant la composition de la commission) de labellisation des manuels.
- L'enquête qu'il va mener auprès des collègues de collège sur la mise en œuvre des groupes en 6^e et 5^e. Nous espérons objectiver les difficultés qui nous remontent de la part de nombreux collègues sur de nombreux points.
- Son rejet catégorique de la généralisation des groupes en 4^e et 3^e, ainsi que de l'hypothèse « sans moyens » où l'on pourrait l'organisation des collèges et la liberté pédagogiques des collègues pour un simple affichage.
- Son refus total de faire appel au pacte pour quoi que ce soit. L'enveloppe budgétaire dévolue au pacte doit être reversée pour un rattrapage salarial de l'ensemble des collègues, sans contrepartie.
- Son rejet d'une épreuve anticipée de mathématiques inégalitaire si elle est appliquée à l'ensemble des élèves de première. Il faut arrêter de changer le fonctionnement des mathématiques au lycée chaque année, et il faut arrêter de se plier aux moindres désirs de Science Po. Il y a autre chose que Science po en termes de poursuite d'études.
- Sa demande d'une révision de l'épreuve anticipée de français (programme d'œuvres, méthode de l'explication de texte, cadrage de l'entretien, notamment).

L'AVIS DU SNALC

Se projeter jusqu'en 2027, voire 2028, est une marque d'un optimisme certain au regard de la situation politique actuelle. Le SNALC constate qu'en l'absence d'un budget permettant de faire quoi que ce soit d'utile pour résorber la crise des recrutements et la dégradation des conditions de travail, on s'occupe avec des choses qui ne « coûtent » rien : le socle, les programmes, les diplômes, les manuels... Ajouter de l'instabilité à l'instabilité n'est pas une politique RH intelligente, mais ce n'est probablement pas le but recherché de toute manière. Le message comme quoi il fallait laisser souffler les collègues est resté lettre morte, et l'administration est en roue libre, produisant du « contenu pédagogique » et surtout de la contrainte pédagogique, car c'est tout ce qu'elle sait faire. Le SNALC se battra pour que les mesures envisagées ne constituent pas autant d'attaques contre la liberté pédagogique ou de dégradation de nos conditions de travail.

Nous rappelons que suite à l'alerte sociale, un préavis de grève est déposé jusqu'au lundi 31 mars 2025.